

Εἰς τὰ ἀρχεῖα τῆς ἐν Πέραν Κυνοκατινουπόλεως πόλεως ἁγίας Saint-Louis
τῶν Πères capucins, μετὰ τῶν ἐγγράφων παραγραφόμενων ὑπὸ Leval
ἐνθ' ἄλλω, εἴρηται καὶ τὸ παραπέρα παραδ' εἶναι ὑπ' αὐτοῦ παρέχο-
μένην περίληψιν:

„III. Papiers provenant des îles de l'Archipel.

6^o Paros

22^o (XLVI) avril 1695.

Le sieur Antoine Alighowneso avait, en mourant, remis aux
capucins 22 réaux $\frac{1}{2}$ que ceux-ci devaient, dix ans après, remettre
à Thomas Kontareï, père nourricier de son enfant. Un témoin
déclare que cela est vrai.

Au bas, note en français: J'ai donné ce 2 juin 1695, pour le
compte de l'enfant sus nommé, à la νερά Ἀρχινῶν d'Anti-
paros 22 piastres et demy. F. Robert, capucin, supérieure.